



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES DE L'ACI MSP

1^{er} Avril 2021

DOS/DPROF

31/03/2021

SOMMAIRE

01

CRISE SANITAIRE ET SOINS NON
PROGRAMMÉS

02

IPA

03

ASSISTANTS MÉDICAUX

04

DÉMARCHE QUALITÉ

05

IMPLICATION DES USAGERS

01

CRISE SANITAIRE ET SOINS NON PROGRAMMÉS

MISSION CRISE SANITAIRE

Indicateur prérequis:

→ Articulation nécessaire avec la mission crise sanitaire des CPTS

<p>Quelle que soit la situation sanitaire (versé tous les ans)</p>	<p>Rédaction d'un plan de préparation (ex: protocoles organisationnels)</p> <p>100 points fixes</p>
<p>Survenue d'une crise sanitaire (caractérisée par l'ARS)</p> 	<p>Toute action pouvant répondre aux besoins en soins des patients : prise en charge spécifique des patients atteints par la crise sanitaire (protocoles, prévention, etc...) et adaptation de la structure pour faciliter la prise en charge des patients « fragiles » durant la période de crise → en lien avec le plan de préparation pré-rédigé</p> <p>350 points variables (selon la patientèle de référence)</p>

SOINS NON PROGRAMMÉS

Proposition faite lors de la dernière séance :

Créer un indicateur socle (prérequis) spécifique à la réalisation des soins non programmés et ainsi revaloriser la réponse aux demandes de soins urgents des patients :

L'indicateur « accès aux soins » serait scindé en 2 pour mettre en exergue le volet « soins non programmés » qui devra s'articuler avec le dispositif SAS à terme (partage d'agenda, ...)

1 indicateur prérequis

Horaires d'ouverture
(12h par jour)
+
Plages de soins non
programmés

800 points

2 indicateurs prérequis

Horaires d'ouverture
(12h par jour)

300 points

+

Plages de soins non programmés à
articuler avec le dispositif SAS
(Valorisation en sus)

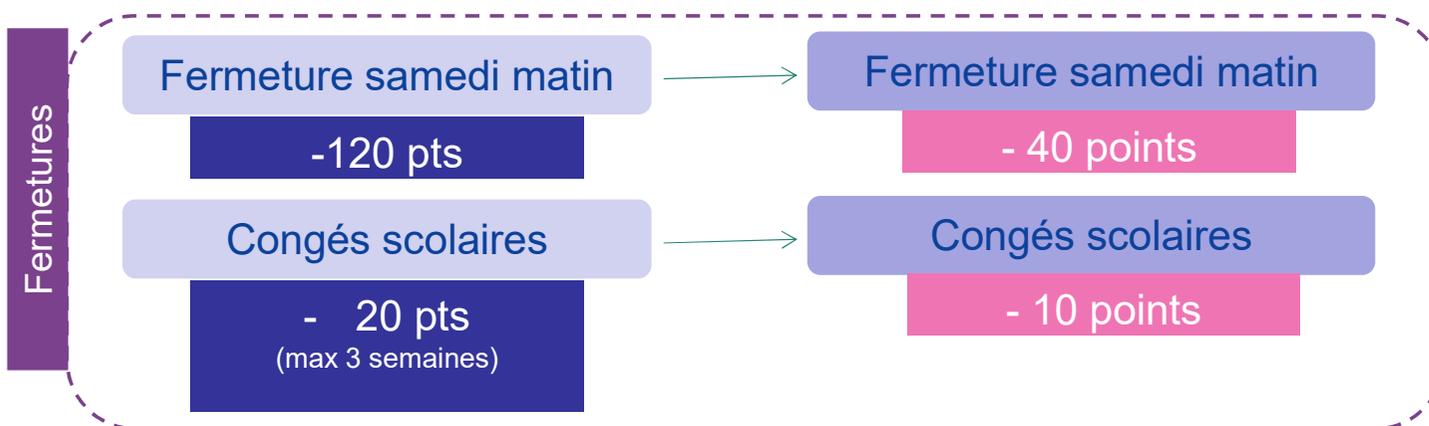
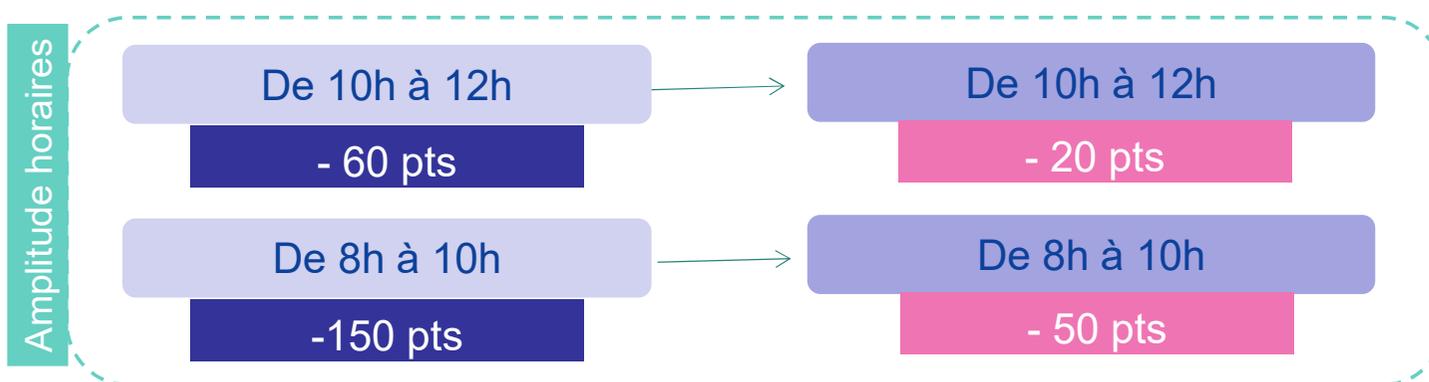
700 points

Indicateur SNP déclenché si

- La MSP s'engage à ouvrir complètement son agenda au régulateur SAS
- Ou
- La MSP dédie au SAS un nombre minimum d'heures ou de créneau par mois et par ETP médecin

SOINS NON PROGRAMMÉS

Redéfinition des minorations de l'indicateur « horaires d'ouverture » :



NB : les règles pour les amplitudes horaires suivantes restent inchangés :

- $\geq 12h$: pas de minoration
- $< 8h$: non atteinte de l'indicateur prérequis obligatoire

02

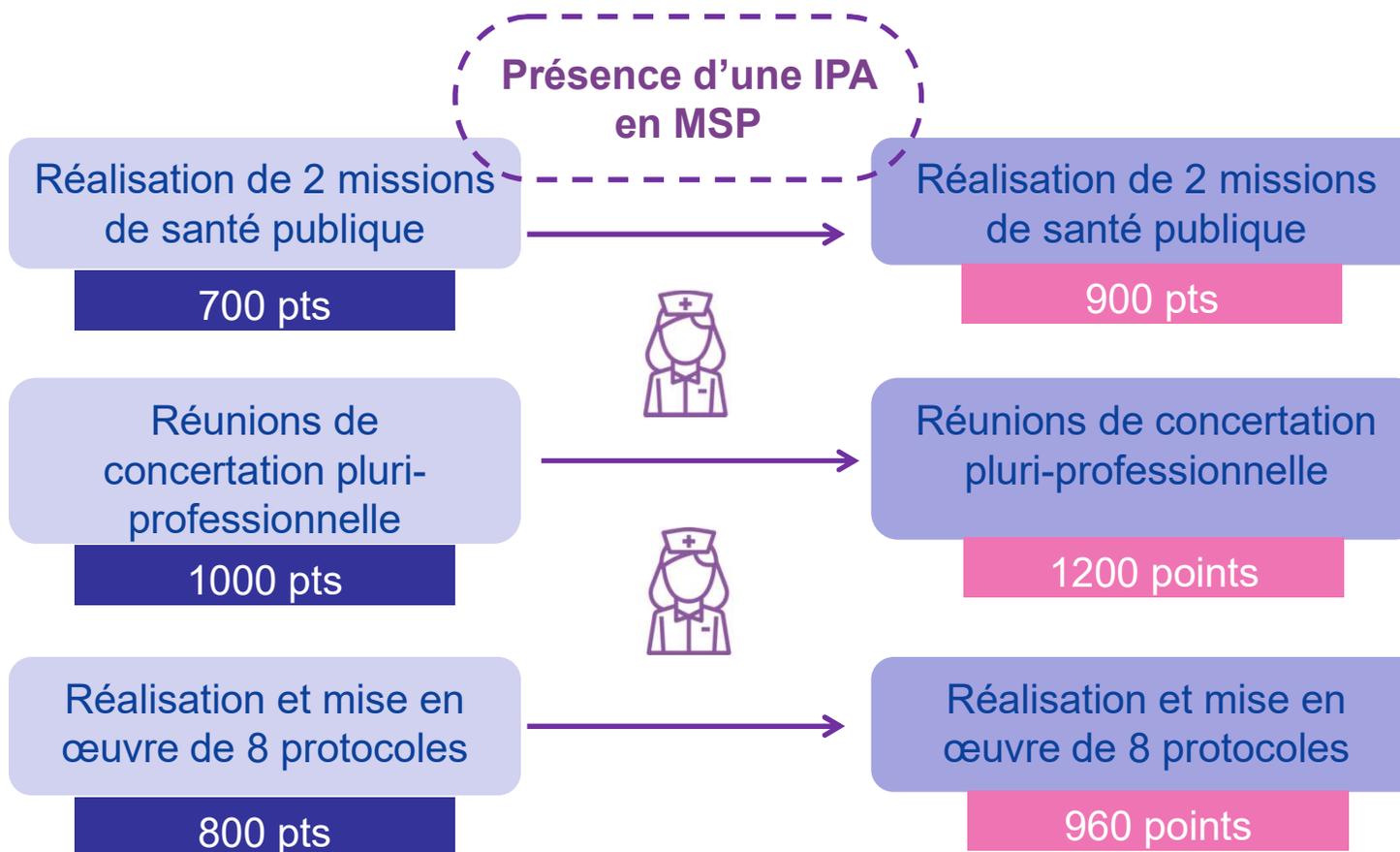
IPA

INTÉGRATION DES IPA DANS LES MSP

Propositions : valorisation de l'intégration des IPA dans les MSP via 2 modalités :

- Revalorisation d'indicateurs déclenchée en cas de présence d'une IPA
 - + 200 points pour les 2 missions de santé publique
 - + 200 points pour les réunions de concertations pluri-professionnelle
 - + 20 points pour chaque protocole
- Aide au démarrage de l'activité d'IPA exclusive (salarial) selon les mêmes modalités que ce que prévoit la convention infirmier libéral :
 - Montant de l'aide : 27 000 € sur 2 ans (1ère année : 17 000 € / 2ème année : 10 000 €) pour les centres employant des IPA exclusives (conditions minimales : 50 patients la 1ère année et 150 patients la 2ème année - et d'un maximum de 300 patients)

INTÉGRATION DES IPA DANS LES MSP



03

ASSISTANTS MÉDICAUX

DÉPLOIEMENT DES ASSISTANTS MÉDICAUX EN MSP

Quel salariat en MSP ?

→ 2 pistes envisageables :

- partage de l'assistant médical au sein de la MSP : salariat de l'AM par la SISA MSP
- partage de l'assistant médical uniquement au profit de certains médecins : salariat de l'AM par un groupement d'employeur issu de la SISA MSP

→ pour les 2 pistes envisagées, les **indicateurs de patientèle seraient mutualisés/agrégés au sein de la MSP** (sorte de taux de groupe) - moyenner les objectifs d'augmentation de patientèle **sur la base de patientèle MT/FA.**

→ **une aide versée par l'assurance maladie en appui du recrutement d'un assistant médical, pour encourager au développement de cette nouvelle fonction (montant similaire à la convention médicale)**

→ **non cumul des contrats assistants médicaux « médecins » et « MSP » pour les médecins d'une même MSP**

DÉPLOIEMENT DES ASSISTANTS MÉDICAUX EN MSP : PATIENTÈLES ET FA

	File active MSP	File active MSP par MG associé	FA libéraux	MT adulte MSP	MT adulte MSP par MG associé	MT libéraux
Nombre de MSP retenues	736	736	-	736	736	-
Moyenne	6 669	1 453	1 667	4 457	971	913
P1	2 917	970	817	1 789	589	261
P2	3 518	1 094	1 081	2 278	692	505
P3	4 129	1 185	1 256	2 754	771	658
P4	4 730	1 292	1 408	3 222	860	781
Médiane	5 527	1 399	1 554	3 787	942	891
P6	6 305	1 495	1 711	4 249	1 019	1 003
P7	7 490	1 602	1 895	4 966	1 108	1 133
P8	8 978	1 756	2 134	6 067	1 207	1 288
P9	11 392	1 992	2 542	7 929	1 369	1 532

Le mode de calcul de la FA MSP devra être ajusté afin de pouvoir permettre une comparaison avec la FA des libéraux

Données 2019

Données issues de la rémunération ACI pour les données MSP.

Pour les l'ensemble des médecins, distribution calculée dans le cadre du dispositif assistants médicaux issu de la convention médicale.

04

DÉMARCHE QUALITÉ

DÉMARCHE QUALITÉ

Objectif : renforcer une dynamique d'amélioration continue de l'organisation et de la dispensation des soins

- Reconnaissance et incitation financière à entrer dans des démarches de Facilitation Qualité, Matrice de maturité HAS
- Cette démarche pourrait contribuer à la reconnaissance de la qualité des prestations en MSP et à la confiance du public
- 4 niveaux de valorisations pourraient être institués selon l'atteinte des critères qui restent à définir avec en dernier niveau une certification de la MSP par un audit externe d'un organisme habilité
- Ces critères pourraient porter sur le projet de santé, l'accès à la prise en charge, mise en place d'une politique qualité, l'hygiène/désinfection/stérilisation, accueil, satisfaction des patients, ...

05

IMPLICATION DES USAGERS

IMPLICATION DES USAGERS

Proposition : création d'un indicateur optionnel « Implication des usagers »

→ Objectif :

- promouvoir la participation d'usagers dans des actions de santé publique ou de promotion de la santé, portées par la MSP
- valoriser la participation de patients-experts dans la gouvernance de la MSP et dans les programmes d'éducation à la santé
- ...

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Cnam

Département des professions de santé